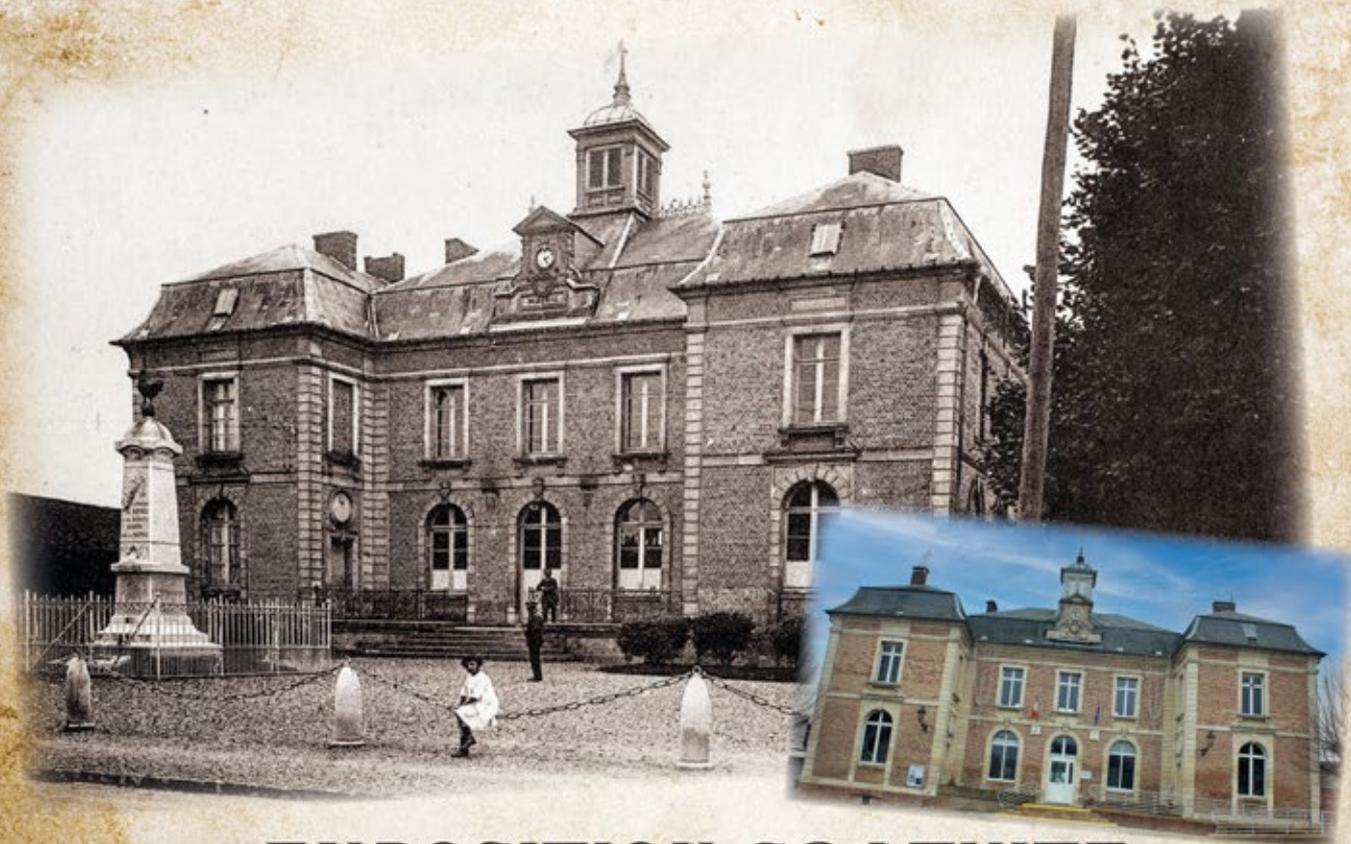


Boves

"Actus"

tellement nature !

«RACONTE-MOI BOVES»



**EXPOSITION GRATUITE
LES 5 ET 6 OCTOBRE 2024
DE 10H À 18H**

À LA SALLE DES FÊTES DE BOVES

EN PARTENARIAT AVEC LE PHOTOCLUB DE L'AVRE BOVOISE

**VENEZ DÉCOUVRIR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE BOVES D'HIER À AUJOURD'HUI.
DOCUMENTS AUTHENTIQUES, CARTES POSTALES, MANUSCRITS, PHOTOS ...**

Boves

"Actus"

sommaire

ÉDITO DU MAIRE	
ÉVÉNEMENTS PASSÉS	
• Cérémonie du 8 mai	3
• Représentation «Flexible Hop Hop !»	3
• Randonnée cycliste Métro 39	3
• Inauguration du nouveau bâtiment des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Somme	3
• Représentation de « Sous l'chantier la plage »	3
• Cérémonie du 18 juin	3
• Inauguration des sentiers communaux et randonnées découvertes	3
BRÈVES DU CONSEIL	
• Séance du 10 avril 2024	4
• Vœu « SECODE» du Conseil Municipal	5
• Nouvelles arrivées à la mairie !	6
VIE CITOYENNE	
• Passage à 30 km/h : un tournant pour la sécurité à Boves	7
ENFANCE ET ÉDUCATION	
• La mairie a offert des calculatrices aux élèves de CM ²	9
• Fête de fin d'année à la crèche « Aux petits pieds du marais »	9
• Première fête de l'été de l'accueil collectif de mineurs	9
BIEN VIVRE À BOVES	
• Boves fleurit pour Paris 2024	10
• Nouveau plan de la commune	10
• Des vélos électrique pour la commune	10
• Nouveau parking ouvert au 47 rue Victor Hugo	10
• Services civiques	10
• Réservation de la salle des fêtes	11
LES DATES À RETENIR	12

Plus d'infos : www.ville-boves.fr

Téléchargez le procès verbal du conseil municipal sur le site de la ville www.ville-boves.fr ou venez le consulter en mairie

L'actualité de votre ville en direct



ville de boves

L'ÉDITO DU MAIRE – VILLE DE BOVES



Chères Bovoises et chers Bovois,

Ces dernières semaines ont été marquées par une série d'événements et de décisions importantes pour notre commune.

Nous avons récemment honoré la mémoire de nos aînés lors des cérémonies du 8 mai et du 18 juin, des moments solennels qui rappellent notre devoir de mémoire et d'hommage envers ceux qui ont sacrifié pour notre liberté.

La scène culturelle s'est enrichie avec des représentations variées comme «Flexible Hop Hop !» et «Sous l'chantier la plage», illustrant la diversité de notre vie artistique locale. Ces événements sont des moments précieux de rassemblement et de partage.

Sur le plan municipal, des décisions importantes ont été prises, notamment l'initiative de réduire la vitesse à 30 km/h dans la totalité de nos rues dès cet été, à l'exception des rues du Pôle Jules Verne. C'est une mesure cruciale pour améliorer la sécurité routière et la qualité de vie de nos concitoyens.

Suite à un vœu voté lors du dernier conseil municipal du 18 juin, nous avons demandé à la SECODE, de mettre un terme aux nuisances olfactives croissantes qui préoccupent chacun d'entre nous. Nous avons également demandé à l'Agence Régionale de Santé de mener une étude sur les émissions de gaz pour évaluer leurs impacts sur la santé des Bovoises et des Bovois, démontrant notre engagement pour protéger la santé et le bien-être de notre communauté. Le contenu du vœu est reporté dans ce numéro.

Dans ce bulletin, un feuillet mobile composé de trois coupons d'inscription est joint : deux coupons pour les ateliers «Sophrologie» et «Le numérique ludique et dynamique», destinés aux Bovoises et Bovois de plus de 60 ans, et un coupon pour le repas-spectacle des aînés au «Cabaret La Belle Époque» pour les Bovoises et les Bovois de plus de 70 ans.

Enfin, n'oublions pas quelques dates à venir : les 7 et 8 septembre 2024 marqueront le retour du Grand Prix de l'Automobile Club de France 1913 qui nous permettra de voir passer des véhicules anciens sur Boves. Dans un registre différent, ne manquons pas l'exposition «Raconte-moi Boves» les 5 et 6 octobre 2024, qui présentera des documents historiques de notre commune.

Je souhaite un bel été à chacune et à chacun d'entre vous.

Avec mes sentiments dévoués.

Votre Maire
Maryse Vandepitte

MAIRIE de BOVES - Rue Victor Hugo - 80440 BOVES

Tél. : 03 22 35 37 37

Courriel : mairie.boves@laposte.net - Site internet : www.ville-boves.fr

Horaires : lundi 9 h à 12 h et 14 h 30 à 19 h

mardi, jeudi et vendredi 9 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h - mercredi 9h à 12 h

Directrice de Publication : Maryse Vandepitte - Contact : mairie.boves@laposte.net

Crédits photos : Mairie de Boves

Création, impression : ICM MEDIAS - Centre Oasis, Dury - 1 allée de la Pépinière - 80000 Amiens
09 67 28 17 33 - pao@icmedia.fr

1 Cérémonie du 8 mai

Commémoration devant le monument aux morts

1



2 Représentation de « Flexible Hop Hop ! »

à la salle des fêtes.

2



3 Randonnée cycliste Métro 39

La commune de Boves a participé à la randonnée cycliste «Métro 39», visant à rassembler les communes d'Amiens Métropole autour des Jeux olympiques et paralympiques. De nombreux participants ont parcouru en toute sécurité les 10 km, encadrés par la police municipale.

3



4 Inauguration du nouveau bâtiment de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Somme à Boves

4



5 Représentation de « Sous l'chantier la plage »

En partenariat avec la Comédie de Picardie et le Cirque Jules Verne à la salle des fêtes. Pour l'une de leurs dernières représentations avant le festival «Tentaculaires» à Amiens, un couple de talentueux artistes circassiens a offert à Boves un spectacle de grande qualité avec acrobaties et jonglage.

5



6 Cérémonie du 18 juin

Commémoration devant le monument aux morts.

6



7 Inauguration des sentiers communaux et randonnées découvertes

Les sentiers communaux, balisés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Somme, ont été inaugurés. Madame le Maire a dévoilé le panneau des parcours, et les randonnées découvertes ont rencontré un franc succès. Les parcours peuvent être téléchargés grâce à des QR codes présents sur le panneau ou sur le site internet de la commune ville-boves.fr.

7



SÉANCE DU 10 AVRIL 2024



Absents excusés : M. Arnaud LAVIALLE donne pouvoir à Mme Danièle BÉGUIN

Mme Marylène BRARE donne pouvoir à Mme Martine TRIQUET

M. Flavian THUILLIER donne pouvoir à M. VIEL M. Marco DAMIANI POMAGEOT.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2024

COMMUNICATIONS DU MAIRE

[...] J'ai pris un arrêté pour réglementer le stationnement du parking au 47 rue Victor Hugo afin de le définir en tant que parking réglementé. En d'autres termes, le stationnement sera limité à 48 h maximum. La police municipale contrôlera le respect de la réglementation mise en place.

A la prochaine rentrée scolaire, en raison d'un effectif insuffisant, une classe sera fermée au sein de l'école maternelle Les Capucines. Nous aurons donc 5 classes maternelles.

[...]

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis sur le dossier de création de la ZAC Jules Verne II

Adopté à l'unanimité

Prescription de la procédure de révision allégée du PLU - Modification des dispositions relatives au projet d'extension du pôle Jules Verne et de la loi Barnier - Amendement Dupont

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion du budget communal 2023

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion du budget crèche 2023

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte administratif du budget communal 2023

Adopté à la majorité - Mme Maryse VANDEPITTE ne prend pas part au vote

Approbation du compte administratif du budget crèche 2023

Adopté à la majorité - Mme Maryse VANDEPITTE ne prend pas part au vote

Affectation du résultat du budget communal 2023

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat du budget annexe crèche 2023

Adopté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Adopté à la majorité - Deux abstentions : Mme Nathalie COPPENS - M. Jean-Pascal HOPQUIN

Vote des subventions versées en 2024

Adopté à la majorité - Mme Bernadette LEPRÉTRE ne prend pas part au vote pour la subvention de l'association Patch & Co

Vote du budget primitif communal 2024

Adopté à la majorité - Une abstention : M. Jean-Pascal HOPQUIN

Vote du budget primitif crèche 2024

Adopté à l'unanimité

Installation de jeux inclusifs sur l'aire de jeux rue Roland Dorgelès : projet et demande de subventions

Adopté à l'unanimité

Création d'une zone ludique et sportive - Cour d'école maternelle les Capucines à Boves : projet et demande de subventions

Adopté à l'unanimité

Transfert de compétence Éclairage public à la FDE 80 (Fédération départementale d'énergie de la Somme)

Adopté à la majorité - 5 abstentions : Mme Bernadette LEPRÉTRE - M. Grégory CAGNARD - Mme Frédérique PETIT-BALLAGER - Mme Nathalie COPPENS - Mme Nathalie GRÉBERT

Convention de mise à disposition gracieuse de locaux à l'association « Restos du Cœur » - Boves

Adopté à l'unanimité

Convention entre le propriétaire du site du Château de Boves, la commune et Amiens Métropole

Adopté à l'unanimité

Acquisition immobilière du bien situé 56 rue Victor Hugo Boves

Adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DES QUESTIONS ÉVOQUÉES À AMIENS MÉTROPOLE

Conseil d'Amiens Métropole du 8 février 2024 :

- Débat d'Orientation Budgétaire 2024
- Subvention d'investissement à l'Université de Picardie Jules Verne à propos de la création d'une Unité de Formation et de Recherche (UFR) ou faculté d'odontologie
- Aides aux sportifs de haut niveau dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Conseil d'Amiens Métropole du 21 mars 2024 :

- Impôts directs locaux et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : vote des taux

d'imposition 2024, reconduction des taux votés en 2023 c'est-à-dire 6,12 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et 9,53 % pour la TEOM

- Vote du budget primitif 2024
- Aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises (TPE) : dont subvention de 633 € accordée à "O Bovrac", destinée à l'acquisition de petits matériels
- Boves - Aménagement touristique, valorisation patrimoniale du château et médiation autour des équipements d'accès, archéologiques et culturels. Convention tripartite entre Amiens Métropole, le propriétaire du château et la commune.

Retrouvez la liste des délibérations, les procès-verbaux du conseil municipal et les décisions du Maire sur le site de la ville www.ville-boves.fr

VOEU « SECODE » DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du conseil municipal du 18 juin 2024

La SECODE, centre de traitement et de valorisation de déchets industriels et ménagers, filiale de VEOLIA, a été créée en 1972, sur la route de Sains en Amiénois, à Boves. Elle est autorisée à exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 22 mai 2007 et d'arrêtés préfectoraux complémentaires des 23 octobre 2015, 11 octobre 2018, 15 novembre 2018 et 2 octobre 2023.

Depuis l'été 2020, la mairie de Boves, est impliquée dans ce problème de nuisances :

1. En **décembre 2020**, la responsable des contrôles des ICPE au sein de l'unité départementale de la DREAL informe la mairie que Mme la Préfète de la Somme avait relayé le signalement effectué par Mme le Maire concernant les odeurs, lors de la venue du Premier ministre en août 2020, et que de ce fait la première inspection de la SECODE effectuée en 2021 par la DREAL serait consacrée aux nuisances olfactives. Instauration également du transfert systématique à la DREAL des signalements envoyés par les habitants.

2. **8 décembre 2020** : réunion en mairie, à sa demande, avec un habitant de la rue Manassès Barbier concernant les nuisances olfactives.

3. **Janvier 2021** : instauration en mairie du cahier pour recueillir les signalements de nuisances olfactives, sonores ou visuelles sur la commune.

4. **Mai 2021** : prise de contact avec l'association ATMO Hauts-de-France pour porter à sa connaissance les nuisances olfactives ressenties sur la commune.

5. **Décembre 2021** : participation de la mairie au Comité de l'Air de la Somme, afin de l'aviser des nuisances olfactives ressenties sur la commune.

6. **Janvier 2022** : participation de la mairie au Comité de Pilotage du Réseau de Nez d'Amiens Métropole.

7. **Janvier 2022** : courrier envoyé par la mairie à ATMO Hauts-de-France demandant l'installation d'une station de surveillance de la qualité de l'air sur le territoire communal.

8. **Juin 2022** : signalement effectué à l'ARS par ATMO Hauts-de-France, suite aux multiples alertes de la mairie de Boves, d'une situation de risque sanitaire potentiellement lié à la qualité de l'air, afin qu'elle puisse décider si la cellule d'investigation ARS-ATMO doit être déclenchée ou non.

9. **Juillet 2023** : demande à DREAL/ATMO Hauts-de-France/ARS de l'organisation d'une réunion sans la SECODE, sur la problématique des odeurs.

10. **Août 2023** : envoi d'un courrier à la direction générale de VEOLIA avec demande d'examen des solutions envisagées pour mettre fin aux odeurs de gaz.

11. Participation de la mairie aux commissions de suivi de site de la SECODE, organisées en **2021, 2022 et 2023**.

12. Participation, à la demande de la commune, de l'ARS et d'ATMO Hauts-de-France à la Commission de Suivi de Site (CSS) **2023**.

Par ailleurs, **depuis bientôt 4 ans**, la mairie transmet à la SECODE, les signalements reçus, très rares en 2020, très nombreux depuis le printemps 2023, afin de savoir pourquoi des odeurs de gaz sont perceptibles sur la commune et leur incidence sur la santé. En retour, la SECODE répond qu'il est possible que des vents en direction de Boves amènent les odeurs. Elle ajoute également, dans le cadre de l'analyse du sens des vents, que lorsque les vents ne se dirigent pas vers Boves, les

odeurs ressenties par les plaignants ne peuvent pas provenir du centre d'enfouissement. Elle informe, par ailleurs, des plans d'actions mis en place pour lutter contre ces nuisances.

Sur la période du printemps 2023 jusqu'à l'automne 2023, les nuisances olfactives ont été nombreuses et, en particulier, durant la période estivale, ces dernières ont largement progressé jusqu'à atteindre un niveau record.

Malgré la mise en place d'actions ordonnées par le dernier arrêté préfectoral, les nuisances persistent et selon le même schéma : odeurs qui envahissent les foyers, troubles du sommeil, maux de tête, écoulement nasal.

Plus particulièrement à propos de la santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a été destinataire par courriel d'une alerte de la mairie, le **13 juillet 2023**, sur les nuisances olfactives, alerte confirmée lors d'un entretien téléphonique le 27 septembre 2023. L'ARS adressait le 11 octobre 2023 un courrier indiquant qu'« il est possible que la société SECODE ne soit pas l'unique source d'odeurs ressenties sur la commune... A ce jour, la source d'odeurs n'a pas été formellement identifiée et sans cette identification, il n'est pas possible de définir les mesures de gestion à prendre ni les effets sanitaires de ces émanations. En effet, les symptômes décrits par vos administrés (céphalées, écoulement nasal) ne sont pas spécifiques d'une substance en particulier. »

Le refus de prendre en considération le problème sous prétexte que l'incertitude quant à l'origine des odeurs avancée par l'ARS, n'est pas recevable par les membres du conseil municipal.

L'ARS a été destinataire de courriers en recommandé le **23 avril 2024, le 5 mai 2024 et le 4 juin 2024**. Chacune de ces lettres de Madame le Maire se terminait ainsi : **« en aucun cas, je n'accepterai qu'un jour il soit établi que les problèmes de santé d'un habitant soient le résultat d'une exposition prolongée à ces odeurs. »** A ce jour, aucune réponse, aucun contact, aucun échange sollicité par l'ARS, suite à la réception des 3 courriers de la mairie.

Le plan d'actions mis en place par la SECODE contre les odeurs, les analyses et les arguments présentés par la SECODE, ne satisfont pas le conseil municipal. L'ensemble des conseillers municipaux est solidaire de la population qui souffre de ces nuisances olfactives et ne peut accepter que la situation perdure.

En conséquence, le conseil municipal demande à la SECODE de mettre en œuvre tout moyen pour mettre définitivement fin à ces nuisances olfactives. Le conseil municipal demande également à l'Agence Régionale de Santé de mener une étude sur toutes les émissions de gaz, qu'elles soient odorantes ou in-odorantes sur le territoire de Boves afin de connaître enfin leur impact sur la santé.

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

Le dialogue et la transparence, ça marche

Lors du conseil municipal du 10 avril dernier, l'entreprise TIAMAT est venue se présenter aux élus. Elle envisage de construire sur la ZAC Jules Verne 2 à Boves une Gigafactory de batteries révolutionnaires sans lithium, conçues avec l'UPJV d'Amiens. Une usine de batterie de plus pour quoi faire diront les uns ; un investissement essentiel à la conversion énergétique et porteur de centaines d'emplois verts répondront les autres. A chacun son avis et là n'est pas notre propos. Notons plutôt l'excellente qualité des présentations, l'esprit constructif et responsable des débats, la prise en

considération des craintes et remarques des élus de Boves par Tiamat et Alain Gest d'Amiens Métropole. Comme quoi, une entreprise qui joue la transparence, écoute les élus, ne se dérobe pas face au débat, ça existe... Comme quoi, faire confiance aux élus municipaux et leur soumettre des débats de fond s'avère constructif. C'est une attitude trop rare depuis le début du mandat, tout comme l'avis des élus d'Amiens métropole dans l'évocation des sujets majeurs pour notre commune tel que VALOPOLE ! Nous vous souhaitons un bel été, reposant et ressourçant.

Nouvelles arrivées à la mairie !

Le 1^{er} avril, **Madame Julie STERZ** a rejoint l'équipe de la crèche de Boves « Aux Petits Pieds du Marais » en tant que directrice infirmière et puéricultrice.

Depuis le 1^{er} juillet, **Madame Clémence DEMEY COPIE** a également intégré la crèche en tant qu'éducatrice de jeunes enfants.



Par ailleurs, Madame le Maire a accueilli **Monsieur Jérémy LIENARD** le 8 avril en tant que policier municipal. Il a rejoint l'équipe déjà en place. La ville de Boves peut désormais compter sur trois policiers municipaux.

PASSAGE À 30 KM/H : UN TOURNANT POUR LA SÉCURITÉ À BOVES

Prochainement, toutes les rues de Boves, à l'exception des rues du pôle Jules Verne, seront limitées à 30 km/h. Madame le Maire, Madame Maryse Vandepitte l'avait annoncé lors des vœux de l'équipe municipale en janvier dernier. Cette décision, prise par la municipalité, vise à **améliorer la sécurité routière et la qualité de vie dans notre commune**. En effet, de trop nombreux excès de vitesse ont été enregistrés par notre police municipale.

Quels changements pour notre commune ?

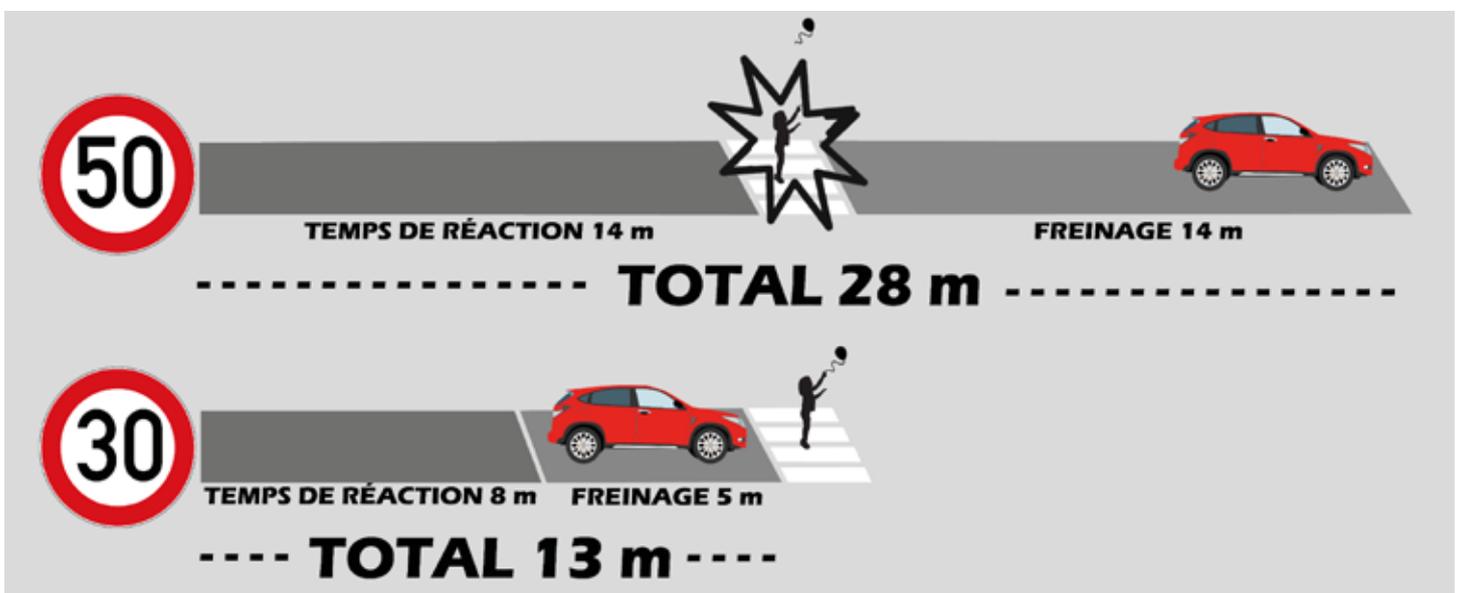
La vitesse dans certaines rues était déjà limitée à 30 km/h. Afin de réduire significativement les excès de vitesse et les accidents, il a été décidé de généraliser cette limitation à l'ensemble du bourg pour renforcer la sécurité des Bovois. Seules les rues du pôle Jules Verne ne sont pas concernées.

Pourquoi cette mesure est-elle si importante et quels avantages en découleront pour tous les Bovois ?

Les études montrent que réduire la vitesse de 50 km/h à 30 km/h a un impact majeur sur la sécurité routière. **À 50 km/h, la distance de freinage est d'environ 28 mètres**, contre seulement **13 mètres à 30 km/h**. Cela signifie qu'un véhicule roulant à 30 km/h a bien plus de chances de s'arrêter à temps pour éviter une collision avec un piéton, un cycliste ou un autre véhicule. (Source : securite-routiere.gouv.fr et onisr.securite-routiere.gouv.fr)

À 50 km/h le risque de mortalité en cas de choc pour un piéton est de 60 % alors qu'à **30 km/h il n'est que de 15 %**. (Source : CEREMA, établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport).

De plus, la **largeur du champ de vision** est plus importante à 30 km/h qu'à 50 km/h, ce qui améliore la capacité des conducteurs à percevoir leur environnement et à réagir aux dangers potentiels (Source : securite-routiere.gouv.fr)



Des bénéfices pour tous

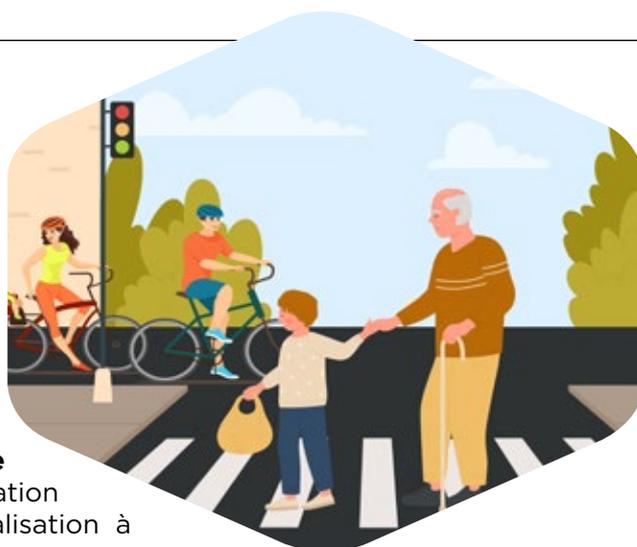
Outre la sécurité, la réduction de la vitesse diminue le bruit de la circulation. De plus, une vitesse réduite favorise une atmosphère plus sereine.

L'abaissement à 30 km/h pourrait réduire la densité du trafic car certains véhicules contourneraient la commune.

Signalisation et marquages au sol



Les conducteurs seront informés de cette nouvelle limitation via l'installation de panneaux de signalisation à chaque entrée de la commune.



Contrôles de la police municipale

Les policiers municipaux veilleront au respect de l'application de cette nouvelle réglementation..



Adoptons dès maintenant une conduite responsable à 30 km/h pour le bien-être de tous !

SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE DE BOVES

Les policiers municipaux, complémentaires et partenaires de la Police Nationale, sont compétents en matière de Prévention, Surveillance, Tranquillité, Sécurité et Salubrité publique. Ils sont agents de police judiciaire adjoints sous l'autorité du Maire.

Leurs différentes actions au sein de la commune sont :

- Patrouille de surveillance générale véhiculée, pédestre ou en vélo.
- Contrôle routier (vitesse et infractions diverses).
- Permis de construire, conformité des travaux effectués et des dossiers d'urbanisme complexes.
- Vacation funéraire (exhumation et pause de bracelet funéraire à domicile).
- Prise de main courante des habitants.
- Pré-plainte en ligne des habitants n'ayant pas d'accès à l'informatique.
- Sorties et entrées d'école.
- Prévention dans les écoles.
- Gestion des appels 17 police secours courants.
- Sécurité autour des événements de la commune présentiel en horaire décalés.
- Gestion des animaux errants.
- Rédaction des écrits professionnels.
- Gestion des réquisitions liées à la vidéoprotection.

- Affichage des arrêtés et affiches des événements sur la commune.
- Gestion des projets d'aménagement de la voie publique.
- Gestion des fourrières automobiles.
- Affaires administratives, départ et arrivée du courrier.

Bilan pour l'année 2024 :

- 96 contraventions toute nature depuis janvier 2024.
- 81 arrêtés municipaux provisoires et permanents rédigés.
- 93 propriétés surveillées dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances sur l'année 2023/2024.
- 7 rapports d'infraction (dépôt sauvage, interpellation et acte judiciaire).

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES :

Ce service gratuit fonctionne toute l'année. Pour en bénéficier, retirez un formulaire en mairie ou sur le site internet (rubrique Police municipale), puis envoyez-le à police@ville-boves.fr ou déposez-le en mairie. Vous pouvez également le demander directement aux policiers municipaux.





1 Le 25 juin, la mairie de Boves a offert des calculatrices aux élèves de CM² avant leur entrée au collège. Madame Marylène Brare, adjointe au maire chargée de l'enfance, de l'éducation et de la vie culturelle, a remis ces calculatrices aux enfants. Ils ont également profité d'un goûter offert par la mairie. Nous leur souhaitons une excellente rentrée au collège !

2 Fête de fin d'année à la crèche «Aux petits pieds du marais»

Vendredi 28 juin, la crèche Aux Petits Pieds du Marais a célébré la fin d'année en présence des enfants, des parents et de toute l'équipe. Les jeux divertissants ont créé des souvenirs inoubliables, avec la participation enthousiaste des parents. Un groupe musical, composé de parents talentueux, a enchanté tout le monde avec ses reprises de chants pour enfants.

Le délicieux goûter, préparé avec des produits locaux par notre prestataire de restauration, a été un vrai régal pour petits et grands.



3 Première fête de l'été de l'accueil collectif de mineurs

Le vendredi 28 juin, l'ACM a célébré l'arrivée de l'été avec sa première fête estivale. L'événement a offert une variété d'activités, notamment un pique-nique convivial, un stand de maquillage pour les plus jeunes, des jeux divertissants, une session de karaoké

animée et un buffet de friandises. C'était l'occasion parfaite pour les membres de l'ACM, avec les parents et les enfants, de se retrouver, de s'amuser ensemble et de profiter de la saison estivale naissante dans une ambiance festive et chaleureuse.





À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Boves célèbre l'olympisme avec un parterre fleuri sur le thème du basket, sport emblématique de notre commune.

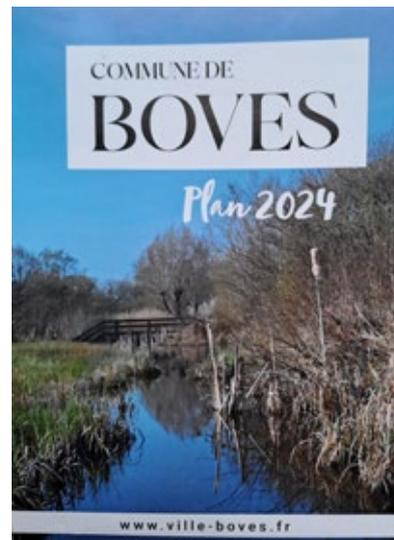


1 Nouveau plan de la commune

Vous avez été destinataire du nouveau plan de la commune. Plus moderne et pratique que jamais, ce plan pliable se glisse parfaitement dans votre poche, vous accompagnant dans tous vos déplacements à Boves.

Doté d'une mise en page actualisée, il répertorie en détail les rues ainsi que les points d'intérêt essentiels de notre commune.

Ce nouveau plan reste disponible en mairie.



3 Nouveau parking ouvert au 47 rue Victor Hugo

Le parking situé au 47 rue Victor Hugo, en face de la boulangerie, est désormais ouvert depuis le 07 juin 2024. Les travaux sont achevés, offrant une solution de stationnement comprenant 22 places supplémentaires.



Services civiques

Le CCAS de la ville recrute à partir de septembre des volontaires en service civique pour développer le lien social et intergénérationnel à Boves. Si vous êtes intéressés, envoyer un mail à ofagegaltier@sc-solidariteseniors.fr ou par téléphone au 07.65.18.88.92

2 Des vélos électriques pour la police municipale : sécurité et écologie

La commune a récemment acquis deux vélos électriques pour la police municipale. Cette initiative renforce la sécurité et la présence policière tout en étant écologique.



SERVICE CIVIQUE

3

NOUS CHERCHONS 3 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

16/25 ans
ou 30 ans si en situation de handicap

"Part'âge, sourires et seniors, développer le lien social à Boves"

📍 CCAS de Boves - 80440 Somme

à partir du 2 septembre 2024
8 mois
26 h / semaine
619.00 € / mois

ofagegaltier@sc-solidariteseniors.fr
07 65 18 88 92

Service Civique Solidarité Seniors
HAUTS-DE-FRANCE

Réservation de la salle des fêtes de Boves

Vous trouverez ci-dessous les conditions de réservation de la salle des fêtes :

Tarifs de location

Le règlement prévoit que la salle est réservée le week-end aux Bovois et aux associations locales sur présentation d'un justificatif de domicile.

Le titre dans le tableau ci-dessous correspond à la catégorie à laquelle vous appartenez :

Titre 1 : Le week-end pour les associations dont le siège social est à Boves (gratuité de la grande salle **une fois par an**).

Titre 2 : Le week-end pour les habitants de Boves (du vendredi 9h au lundi 9h).

Titre 3 : Le week-end pour les entreprises situées à Boves (du vendredi 9h au lundi 9h).

Titre 4 : Location à la journée hors week-end (du lundi au jeudi) pour les habitants de Boves.

Titre 5 : Location à la journée hors week-end (du lundi au jeudi) pour les entreprises situées à Boves ou extérieurs.

Modalités de réservation

Descriptifs	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5
Grande salle Maxi 300 personnes debout et 200 assises	Gratuit	400 €	700 €	150 €	400 €
Forfait chauffage (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	60 €	60 €	60 €	30 €	30 €
Options					
Cuisine (équipements et vaisselle)	120 €	120 €	120 €	60 €	120 €
Bar uniquement (sans vaisselle)	Gratuit	Gratuit	20 €	20 €	20 €

Pour réserver la salle, **un chèque d'acompte de 100 € est demandé**. De plus, **deux chèques de caution sont nécessaires : un de 1500 € et un de 500 €**.

Le règlement susceptible d'être modifié à tout moment vous sera communiqué lors de la réservation.

Pour toute demande d'informations ou de réservation de la salle, veuillez contacter Monsieur Patrick Budin par courrier électronique à l'adresse suivante : patrick.budin@ville-boves.fr.



Les dates à retenir...

AOÛT

18/08/24

Réderie organisée par Les jardins ouvriers et familiaux et le Club des aînés au chemin du Stade

28/08/2024

Spectacle de cirque « De Cuyper vs. De Cuyper » de la Cie Pol et Freddy dans la cour de l'école Les deux vallées

30/08/2024

80^{ème} anniversaire de la libération et exposition hommage aux fusillés du Bois de Gentelles

SEPTEMBRE

02/09/2024

Rentrée des classes

07 et 08/09/2024

111^{ème} anniversaire et

commémoration du Grand Prix de l'Automobile Club de France 1913

Présence de véhicules anciens et passage dans la commune

10/09/2024

Atelier « Le numérique ludique et dynamique » proposé par le C.C.A.S.

19/09/2024

Atelier sophrologie proposé par le C.C.A.S.

Journées européennes du patrimoine

Inauguration du parcours archéologique

Vitrine holographique INRAP et panneaux d'exposition en mairie

OCTOBRE

05 et 06/10/2024

Exposition « Raconte-moi Boves »

16/10/2024

Repas spectacle des aînés au cabaret « La belle époque » proposé par le C.C.A.S.

Attention :
Dernier marché le 28 juillet.
Reprise le 25 août.

Des informations complémentaires sur ces événements vous parviendront en temps utile

Prochains événements du C.C.A.S de Boves à destination des seniors

Coupons-réponses pour vous inscrire dans l'encart inclus dans ce Boves «Actus»

Boves
TOUS CONNECTES ! 60 ans et + Tous niveaux
Du 26 SEPTEMBRE au 14 NOVEMBRE OFFERT PAR LE C.C.A.S. DE BOVES
Le numérique ludique & dynamique
Un dispositif de proximité pour vous former au numérique et approfondir vos compétences dans une démarche innovante et intergénérationnelle !
Réunion d'information collective
Salle des fêtes de Boves
Rue Victor Hugo
80440 Boves
Le 10 septembre 2024 à 9h30
Possibilité de venir avec votre propre matériel
Synopse

Boves
Vous avez 60 ans et plus...
Atelier Sophrologie «Bien dormir et Vivre mieux»
5 séances du JEUDI 3 OCTOBRE au JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024 de 19h à 20h
Des questions ?
RÉUNION D'INFORMATION
(Pour les personnes inscrites uniquement)
Jeudi 19 septembre 2024 - 19h00 -
à la salle de danse du Palais des enfants rue Eugène Després
15 euros par personne pour 5 séances
15 places

Boves
Le C.C.A.S de la ville Boves organise une sortie
au CABARET LA BELLE ÉPOQUE
ET VOUS INVITE AU DÉJEUNER SPECTACLE
MERCREDI 16 OCTOBRE 2024
Offert par le C.C.A.S.
Réservé aux Bovois(es)
À partir de 70 ans
Menu Froufrou
Kir pétillant
Flamiche picarde
Filet mignon moultard à l'ancienne
Fromage/Salade
Feuilleté aux pommes
Bouteille de vin rouge /4 personnes
Café
Départ et retour en car
Rendez-vous : Stade Gervais Lepêtre
Départ : 11h00
Retour : 18h15
Destination : La Belle Époque 80, Briquemesnil-Floxicourt

Pour tout renseignement, toute information, toute inscription, rendez-vous sur le site de la ville : www.ville-boves.fr, l'application CityAll Boves et Facebook "Ville de Boves".